

Langue : FRANÇAIS

Original : Français



**AFRICAN DEVELOPMENT
BANK GROUP**

PROJET : D'ELECTRIFICATION PERIURBAINE ET RURALE

PAYS : REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

RAPPORT D'EVALUATION DE PROJET

Date d'Opscom: 03 Novembre 2010

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe	IBRAHIMA KONATE	ONEC.1	3418	
		OUSMANE FALL	ONEC.1	3820	
		RAYMOND KITANDALA	CDFO	6342	
		DANIEL MARINI	CDFO	6334	
		VURCE-ARSENE MAFOUTA LOSSOMBOT	CDFO	6335	
		JACQUES FRANSSSEN	ONEC.3		
		Chef de Division pour le secteur	A.T. DIALLO	ONEC.1	2125
		Directeur pour le secteur	H. CHEIKHROUHOU	ONEC	2140
	Directeur régional	J.M. GHARBI	ORCE	2060	

Révision par les pairs	ZOUHON BI SIMPLICE	OSFU	3392
	JEAN PIERRE MUTSINZI	ONEC.1	2300
	AHOSSI CLEMENT	CMFO	6811
	NDOUNDO NIGAMBAYE	ONEC.1	2725
	AUGUSTIN KARANGA	OITC.1	2607
	FOURATI SIWALA AWATEF	ONEC.3	3854
	PIERRE DJAIGBE	ONEC.1	3961

TABLE DES MATIERES

1	ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION.....	1
1.1	Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays	1
1.2	Justification de l'intervention de la Banque	2
1.3	Coordination de l'aide	3
2	DESCRIPTION DU PROJET	4
2.1	Composantes du projet	4
2.2	Solutions techniques retenues et alternatives étudiées	5
2.3	Type de projet.....	5
2.4	Coût et dispositif de financement du projet	5
2.5	Zone et bénéficiaires visés par le projet	7
2.6	Approche participative	8
2.7	Expérience du Groupe de la Banque et leçons tirées pour la conception du projet	8
2.8	Principaux indicateurs de performance	9
3	FAISABILITE DU PROJET	10
3.1	Performance financière et économique	10
3.2	Impact environnemental et social.....	11
4	EXECUTION DU PROJET	14
4.1	Dispositions en matière d'exécution	14
4.2	Suivi-évaluation du projet	16
4.3	Gouvernance.....	16
4.4	Rapports financiers et Audit.....	17
4.5	Soutenabilité.....	17
4.6	Gestion des risques.....	18
4.7	Développement des connaissances.....	19
5	CADRE JURIDIQUE.....	19
5.1	Instrument légal.....	19
5.2	Conditions associées à l'intervention de la Banque	19
5.3	Conformité avec les politiques de la Banque	20
6	RECOMMANDATION	20
	• Appendice I. Indicateurs Socio-Economiques Comparatifs du Pays.....	1
	• Appendice II. Tableau du Portefeuille de la BAD dans le pays	1
	• Appendice III. Principaux projets connexes au développement du pays.....	2
	• Appendice IV. Carte de la Zone du Projet.....	4

EQUIVALENCES MONETAIRES

Octobre 2010

1 UC	USD 1,51852
1 UC	CDF 1366,39
USD 1	CDF 899,8169

Année fiscale
1er Janvier - 31 Décembre

Poids et Mesures

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • m Mètre • cm Centimètre = 0,01 Mètre • mm Millimètre = 0,001 Mètre • km Kilomètre = 1.000 Mètres • m² Mètre Carré • cm² Centimètre Carré • km² Kilomètre-Carré = 1.000.000 m² • ha Hectare = 10 000 mètres carrés • T (T) Tonne (1 000 Kg) | <ul style="list-style-type: none"> • kep Kilo Equivalent Pétrole • kV Kilovolt = 1.000 Volts • kVA Kilovolt Ampère (1 000 VA) • kW Kilowatt = 1.000 Watts • GW Gigawatt (1000 000 kW ou 1000 MW) • MW Mégawatt (1 000 000 W ou 1 000 kW) • kWh Kilowattheure (1 000 Wh) • MWh Mégawattheure (1 000 kWh) • GWh Gigawattheure (1 000 000 kWh) |
|--|--|

SIGLES ET ABBREVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement	IEC	Information, Education et Communication
BEI	Banque Européenne d'Investissement	IEPF	Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie
BM	Banque Mondiale	MT	Moyenne Tension
BT	Basse Tension	NELSAP	Programme d'actions subsidiaires des pays des lacs équatoriaux du Nil (Nile Equatorial Lakes Subsidiary Actions Programme)
CATE	Cellule d'Appui Technique à l'Energie	ONEC	Département Energie, Environnement et Changement Climatique
CDFO	Bureau Régional de la BAD à Kinshasa	OPsCOM	Comité des Opérations
CDP	Coordination des Projets	PCN	Note de Conception du Projet
CEE	Cellule d'Exécution de l'Etude d'Inga	PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale	PME	Petites et moyennes entreprises
CTB	Coopération Technique Belge	PMEDE	Projet de Réhabilitation et de renforcement des centrales hydroélectriques d'Inga et du réseau de distribution de Kinshasa
DSCR	Document des Stratégies pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté	PMR	Pays membres régionaux
DSPAR	Document de stratégie pays axé sur les résultats	RAP	Rapport d'Achèvement du Projet
EIES	Etudes d'Impact Environnemental et Social	RDC	République Démocratique du Congo
FAD	Fonds Africain de Développement	REP	Rapport d'Evaluation du Projet
FEF	Facilité en faveur des Etats Fragiles	SAPMP	Southern Africa Power Market Project
HT	Haute Tension	SNEL	Société Nationale d'Electricité de la RD CONGO

FICHE DE PROJET

Fiche du client	
Emprunteur/ Donataire	République Démocratique du Congo
Organe d'exécution	Société Nationale d'Electricité de la RD Congo (SNEL)

PLAN DE FINANCEMENT		
Sources	Montant (millions UC)	Instrument
FAD	9,69	Don
FEF (Pilier 1)	60,00	Don
Gouvernement	0,69	Fonds de contrepartie
Coût total du projet	70,38	

IMPORTANTES INFORMATIONS FINANCIERES DE LA BAD	
Monnaie du Don	Unité de Compte (UC)
Type d'intérêts*	Pas applicable
Marge du taux d'intérêt*	Pas applicable
Commission d'engagement*	Pas applicable
Autres frais*	Pas de frais
Type d'intérêts*	Pas applicable
Echéance	Pas applicable
Différés d'amortissement	Pas applicable
TRIF, VAN (scénario de base)	15,3% (67,5 milliards CDF)
TRIE (scénario de base)	30,5% (171 milliards CDF)

DUREE – PRINCIPALES ETAPES	
Approbation de la note conceptuelle	Août 2010
Approbation du projet	Décembre 2010
Entrée en vigueur	Janvier 2011
Dernier décaissement	Décembre 2014
Achèvement	31 Mai 2015
Dernier remboursement	Pas applicable

RESUME DU PROJET

1 Aperçu général du projet.

- 1.1 Le projet d'électrification périurbaine et rurale (PEPR) est un projet d'investissement portant sur la réhabilitation et l'extension du système de distribution d'énergie électrique de Kinshasa et des localités choisies dans quatre provinces de la République Démocratique du Congo (RDC). Il comprend l'assainissement, la réhabilitation et l'extension de lignes MT/BT, la réalisation de branchements, l'installation de foyers d'éclairage public, la promotion d'actions commerciales spécifiques pour accroître le nombre de nouveaux abonnés et toucher le maximum de populations, particulièrement les plus défavorisées. Toutes ces opérations vont contribuer à l'augmentation de l'énergie disponible, à l'amélioration des conditions d'exploitation du réseau et à une meilleure performance opérationnelle des acteurs du secteur. Elles contribueront aussi à la réduction des pertes techniques et non techniques, notamment par l'installation de compteurs à prépaiement. Enfin, en vue de préparer les interventions futures de la Banque dans le secteur, quinze études ont été intégrées dans le présent projet.
- 1.2 Par ailleurs, le projet contribuera à l'amélioration : (i) des conditions de développement des entreprises (Micro entreprises, PME) implantées dans les zones couvertes ; (ii) des conditions de sécurité à travers notamment la réduction des risques de détérioration d'équipements fonctionnant à l'électricité, la réduction des risques d'incendies résultant de l'usage d'autres sources d'éclairage (bougie, lampe à pétrole), la réduction des risques d'accidents, de vol et de la criminalité grâce à l'éclairage public et à la disponibilité de l'électricité dans les ménages ; et (iii) du fonctionnement des services administratifs et sociaux ainsi que les activités des opérateurs économiques implantés dans la zone du projet (meilleures conditions de travail, possibilité d'utilisation du matériel informatique, facilités de communication).
- 1.3 Le coût total du projet est estimé à 70,38 millions UC. Il sera exécuté dans un délai de 48 mois, à partir de 2011.

2 Evaluation des besoins.

- 2.1 La RD Congo est classée au rang des « Etats fragiles ». Les perspectives de croissance restent largement en-deçà des potentialités et des possibilités réelles du pays du fait des conflits armés et des dysfonctionnements du cadre institutionnel et de l'environnement des affaires. L'Etat s'emploie actuellement à promouvoir une série de réformes, dans le secteur public et privé afin de stimuler les investissements, améliorer l'efficacité des services publics et amorcer la reconstruction du pays. Le taux national d'accès à l'énergie électrique du pays est très faible et se situe à moins de 10% (comparé à une moyenne africaine d'environ 18%) ; il est seulement de 1% en milieu rural.
- 2.2 Le niveau actuel de satisfaction de la demande est jugé très bas. Cependant l'envergure des projets et programmes en cours de mise en œuvre, notamment le PMEDE, avec l'appui des bailleurs de fonds permettra au pays de disposer d'une offre suffisante en hydroélectricité d'ici l'horizon 2020.

- 2.3 Actuellement, le taux de pertes sur le réseau avoisine 40%, ce qui explique la mauvaise qualité de service et confirme la nécessité d'un assainissement du réseau le plus dense, celui de Kinshasa. Ces différents paramètres caractéristiques du système électrique de la RD Congo montrent l'importance des besoins de ce pays en électrification.

3 Valeur ajoutée de la Banque.

- 3.1 La Banque est intervenue avec d'autres partenaires dans des opérations de réhabilitation d'unités de production et d'extension de réseaux. Ces opérations n'ont pas systématiquement touché les consommateurs finaux, notamment, les populations périurbaines et rurales. L'intervention proposée constitue, par ailleurs, une opportunité pour la Banque d'amorcer le financement de l'électrification périurbaine et rurale. Le PEPR bénéficiera de l'expérience pertinente acquise par la Banque dans le sous-secteur, notamment dans le cadre du suivi de son exécution.
- 3.2 Par ailleurs, la Banque a participé à la préparation des documents techniques grâce à l'appui de la FEF dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'assistance renforcée de la BAD dans les Etats Fragiles.
- 3.3 Le PEPR permettra de prendre en charge certains volets du PMEDE n'ayant pas de financement, notamment le programme de décharge de Kinshasa.

4 Gestion des connaissances

- 4.1 La gestion des connaissances se fera à travers des actions de formation, le suivi évaluation du projet et le renforcement des capacités de la cellule d'exécution du projet. Les actions de formation viseront le personnel technique associé aux différentes phases de mise en œuvre du projet (définition des spécifications techniques, réception technique en usine, contrôle de conformité, essais de mise en service, réception des ouvrages).
- 4.2 Le volet « Etudes » du projet permettra d'avoir une meilleure connaissance des ressources hydrauliques du pays et des possibilités d'exploitation à des fins de production d'électricité.
- 4.3 La Cellule d'Exécution du Projet exercera un suivi régulier de l'exécution de toutes les activités du projet, la passation des marchés, la gestion des différents contrats et la coordination entre les différents consultants, les entreprises et l'ensemble des structures et services publics concernés ainsi que l'évaluation périodique du projet. Elle sera renforcée par un expert en suivi-évaluation. Le suivi des indicateurs d'impact clés au démarrage du projet et l'évaluation d'impact à la fin de celui-ci, permettront de produire des informations utiles sur ses résultats et effets, notamment au Système d'Information Energétique national.
- 4.4 La collaboration entre les spécialistes et le personnel SNEL de la cellule permettra un transfert de connaissances utiles pour la bonne mise en œuvre du projet et la gestion d'opérations futures.

CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS

⑩ Nom du projet : Projet d'électrification périurbaine et rurale ⑩ Date de démarrage : Janvier 2011 ⑩ Date d'achèvement : Décembre 2014 - ⑩ Equipe de conception : I. KONATE ; O. FALL ; R.KITANDALA ;					
Hiérarchie des objectifs	Résultats attendus et échéancier	Portée (Population cible)	Indicateurs de performance	Cibles indicatives & échéancier (Existence de données de base ?)	Hypothèses/risques
1 BUT DU PROJET 1.1 Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à l'accès aux énergies modernes tout en supportant le développement économique et social de la RD Congo, en vue de la réduction de la pauvreté et de l'atteinte des OMD.	IMPACTS (Résultats à long terme) 1.1 Augmentation du taux d'accès des populations à l'électricité 1.2 Amélioration de la qualité du service offert aux consommateurs ;	- Etat - Habitants des zones du projet ; - Agents économiques de tous secteurs (industrie, tourisme, agriculture, ...); - Secteurs sociaux	1.1 Taux d'accès national à l'électricité 1.2 Taux d'accès à l'électricité en zone rurale <u>Sources</u> : Ministère de l'Energie, SIE, SNEL <u>Méthodes</u> : Rapports ministériels, Rapports statistiques SIE, Plan directeur et rapports annuels SNEL	1.1 Taux d'accès national à l'électricité de 9,75% en 2010 ; à 13,9% en 2015 et 26,03 % en 2020 ; 1.2 Taux d'accès à l'électricité rurale passera de 1% en 2010 ; à 12% en 2015 et 25% en 2020. 1.3 Le plan de tension Basse Tension passera de 400/230 V (- 20%, +10%) en 2010 à 400/230 V (- 10%, +10%) en 2015,	Risques : fragilité du processus de paix, instabilité politique dans le pays. Hypothèses : Rétablissement de l'autorité de l'état dans tout le territoire national.
2 FINALITE DU PROJET 2.1 Développer des infrastructures de distribution de l'énergie électrique à Kinshasa et dans les 4 localités retenues. 2.2 contribuer à l'élaboration d'un portefeuille de projets « Energie » crédibles et bancables en RD Congo	EFFETS (Résultats à moyen terme) 2.1 Le temps de délestages et de coupures d'électricité est réduit 2.2 Le nombre d'abonnés facturés est accru 2.3 Les pertes techniques et non techniques sont réduites 2.4 La capacité de la SNEL à produire des études et disposer d'un portefeuille d'études est accrue.	Sociétés Populations Industrie Commerce Artisanat	2.1 Temps de délestages et de coupures d'électricité 2.2 Taux d'accès des populations à l'énergie dans les zones du projet ; 2.3 Taux de réduction des pertes techniques à Kinshasa ; 2.4 Nombre d'études bancables mises à disposition par la SNEL.	2.1 Les temps de délestages et de coupures d'électricité passeront de 20% en 2010 à 9% en 2015 à Kinshasa 2.2 Le taux d'accès à l'électricité passera de 1% (moyenne nationale) en 2010 à 50% en 2015 dans les localités concernées par le projet 2.3 Le taux des pertes techniques passera de 30% en 2010 à 10% en 2015 à Kinshasa 2.4 Disposer de 15 études d'électrification complètes en 2015.	Risques Vulnérabilité de l'économie, reprise de l'inflation et incapacité de paiement des populations ciblées. Atténuation : Efficacité de la politique économique Maîtrise de l'inflation Prise en compte des coûts de branchement

					par le projet.
3 <u>ACTIVITES ET RESSOURCES</u>	EXTRANTS (Résultats à court terme)				
3.1 <u>Activités</u>					
3.1.1 Construction des infrastructures et réseaux électriques	3.1 Réseaux MT/BT construits, étendus et/ou réhabilités dans les zones du projet	Etat	3.1 Longueur des lignes MT et BT posées ;	3.1 280 km de ligne MT et 1350 km de ligne BT. 236 nouveaux postes de transformation MT/BT installés et 291 postes de transformation MT/BT réhabilités.	Risques Long délai d'exécution pouvant entraîner un dépassement des coûts du projet.
3.1.2 Réalisation et/ou actualisation des études	3.2 Nouveaux branchements et extension du réseau d'éclairage public réalisés	Sociétés	3.2 Nombres des postes MT/BT installés	3.2 Neuf (9) nouveaux transformateurs installés et 5 réhabilités en 2014.	
3.1.3 Appui institutionnel avec renforcement des capacités de la SNEL (formation, acquisition de matériels et de logiciels, ...)	3.3 Etudes des infrastructures dans les zones périurbaines et rurales, études d'électrification réalisées	Populations	3.3 Nombre de localités et quartiers électrifiées	3.3 Huit (8) localités électrifiées et 16 communes de Kinshasa assainies en 2014.	Atténuation : Travaux de réhabilitation sont d'habitude moins longs que pour la production
3.1.4 Gestion des aspects environnementaux et sociaux.	3.4 Impacts négatifs atténués avec la mise en œuvre du PGES	Industrie	3.4 Nombre de branchements réalisés	3.4 23000 branchements effectués dont 15000 avec compteurs à prépaiement installés en 2014.	Fiabilité des études réalisées entre 2009 et 2010.
3.1.5 Contrôle et suivi des travaux	3.5 Equipements logistiques et d'exploitation et pièces de rechange acquis.	Commerce	3.5 Nombres de foyers d'éclairage public installés	3.5 4000 foyers d'éclairage public installés	
3.1.6 Gestion de Projet et Audit	3.6 Missions annuelles d'audit réalisées	Artisanat	3.6 Nombre d'études d'électrification réalisées	3.6 Réalisation de 15 Etudes de projets bancables. Début des études : mars 2011	
3.2 <u>Ressources financières</u>			3.7 Equipements logistiques et d'exploitation acquis	3.7 Lot de matériel acquis par la SNEL : 5 camionnettes, 26 ensembles ordinateur + accessoires, logiciels et matériels de maintenance ;	
3.2.1 FAD : 9,69 millions UC		Gouvernement,	3.8 Effectif ayant bénéficié d'une formation	3.8 Activités de formation réalisées entre Avril 2011 et fin 2013 avec comme bénéficiaires 15 cadres de direction et 50 exploitants	
3.2.2 FEF : 60 million UC		FAD, autres	3.9 Nombre de Rapports d'audit transmis	3.9 Quatre (4) rapports d'audit transmis de 2011 à 2014	
3.2.3 Gvt : 0,69 millions UC		utilisateurs			
3.2.4 Total : 70,38 millions UC		internes et			
3.3 <u>Ressources humaines</u>		externes			
3.3.1 Personnel SNEL et Ministère chargé de l'Energie					
3.3.2 Consultants					
3.3.3 Entreprises prestataires					

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BANQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE DON A LA RD CONGO

La Direction soumet le présent rapport et recommandations concernant une proposition de don de 69,69 millions UC à la RD Congo pour le projet d'électrification périurbaine et rurale.

1 ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1 Le projet s'inscrit dans la politique sectorielle du pays reflétée dans le « Document de Politique du secteur de l'électricité en République Démocratique du Congo » et axée sur l'amélioration progressive de l'accès des populations à une énergie fiable et non polluante, mettant en valeur toutes les ressources disponibles, tout en privilégiant l'électrification de l'arrière-pays. ». Cette vision est inscrite dans le Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR) et le Programme d'Actions Prioritaires du Gouvernement (PAP) pour la période intérimaire 2009-2010. L'objectif général du Gouvernement est de « *couvrir progressivement et de façon équilibrée les besoins domestiques, publics et industriels en énergie électrique sur tout le territoire national et développer concomitamment une politique d'exportation d'une partie de l'énergie électrique, par un approvisionnement en électricité dans les meilleures conditions de fiabilité, de prix et de protection des écosystèmes.* ».

1.1.2 Le projet est conforme au deuxième pilier du Document de stratégie pays axé sur les résultats (DSPA) 2008-2012 élaboré par la Banque et qui vise la croissance pro-pauvre en améliorant, entre autres, l'accès des populations aux services de base dont l'électricité à travers la réhabilitation des infrastructures d'électricité et l'électrification rurale. Il est en outre conforme aux priorités du FAD-11 dont le recentrage porte sur la promotion de la réduction de la pauvreté grâce à la croissance induite par l'investissement dans trois priorités opérationnelles fondamentales : infrastructure, gouvernance et intégration régionale.

1.1.3 La réalisation du projet à Kinshasa se justifie d'une part, par des transformateurs et des canalisations surchargés qui conduisent à une mauvaise qualité du service de l'électricité caractérisé par des délestages fréquents, des chutes de tension dépassant les normes admissibles et des pertes techniques trop importantes, et d'autre part, par le très faible taux d'électrification de certains quartiers périphériques de la ville appelés communément poches noires.

1.1.4 Par ailleurs, il devient nécessaire d'étendre l'électricité aux populations rurales de la RD Congo pour lesquelles, l'électrification apparaît aujourd'hui comme une urgence nationale et un stimulant très important du développement dans le cadre de la politique de décentralisation, appuyée du reste par la Banque.

1.1.5 Ce projet induira des avantages directs, notamment (i) l'amélioration de la qualité de service sur le réseau ; (ii) la réduction des pertes techniques du réseau ; (iii) le raccordement de 23 000 nouveaux abonnés représentant un accès d'environ 130 000 personnes à l'électricité ; (iv) l'amélioration de la maintenance des réseaux du fait, notamment, de l'acquisition d'équipements et de la réduction du volume global des travaux de maintenance ainsi que (v) la mise à disposition de la RD Congo d'études complètes de projets.

1.1.6 Dans certaines localités, le projet complétera des initiatives antérieures de la Banque, notamment le PMEDE cité ci-dessus, en poursuivant l'assainissement des réseaux de distribution de Kinshasa. Du fait du caractère essentiel de l'énergie en ce qu'il touche les secteurs économiques et sociaux, le projet contribuera à la réduction de la pauvreté et à la promotion de la femme dans la zone de projet.

1.2 Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 La RD Congo est classée au rang des « Etats fragiles ». Les perspectives de croissance restent largement en-deçà des potentialités et des possibilités réelles du pays du fait des conflits armés et des dysfonctionnements du cadre institutionnel et de l'environnement des affaires. L'Etat s'emploie activement à promouvoir une série de réformes, dans le secteur public et privé (réforme du droit des affaires, décentralisation, réforme de l'administration publique, réforme des finances publiques, réforme du code des marchés publics, etc) afin de stimuler les investissements, améliorer l'efficacité des services publics et amorcer la reconstruction du pays. Le Groupe de la Banque, suite à la reprise de la coopération avec le pays, a initié depuis 2002 une série de projets et d'études pour soutenir les efforts de l'Etat en matière de réformes, de renforcement des capacités institutionnelles et techniques et de mise à niveau des infrastructures économiques dont celles de l'énergie.

1.2.2 En soutenant la réalisation de ce projet, la Banque renforce les impacts des investissements consentis dans le cadre des projets en cours, notamment le PMEDE et le NELSAP. En effet la réhabilitation des centrales d'Inga et le renforcement des réseaux de Kinshasa dans le cadre du PMEDE ainsi que le renforcement de l'interconnexion des réseaux électriques des pays des grands lacs équatoriaux du Nil dans le cadre du NELSAP assureront un approvisionnement fiable de la ville de Kinshasa et de grandes agglomérations de l'Est du pays. L'assainissement ou l'extension des réseaux de distribution prévus par le projet permettront d'amplifier ces actions en donnant un débouché à l'énergie rendue disponible par les projets précités. En outre, en finançant ce projet la Banque fournit aux populations les infrastructures de base indispensables à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration des conditions de vie, à l'amélioration des conditions de la femme et à l'épanouissement de la jeunesse par l'accès aux systèmes modernes d'informations et de communication.

1.2.3 En ce qui concerne les quartiers périphériques de Kinshasa, il sied de noter qu'ils sont une conséquence de la pression démographique qui a poussé les limites de la ville par un phénomène de tâche d'huile, absorbant les banlieues et envahissant les zones rurales périphériques. Cette expansion, conjuguée à l'insuffisance des investissements de développement (investissements freinés par le contexte sociopolitique qu'a connu la RD Congo), à l'inadaptation des réseaux de distribution existants et à l'évolution de la demande, a conduit à la précarisation de l'état général de ces quartiers caractérisés par l'absence des infrastructures de base, dont l'électricité. L'intervention de la Banque permettra à la SNEL de procéder à l'extension du réseau de Kinshasa afin d'alimenter ces quartiers.

1.2.4 Le Rapport de Revue du Portefeuille de 2009 relève, entre autres, que compte tenu des contraintes et des risques inhérents au fonctionnement d'un Etat fragile, la Banque, au regard de la capacité limitée du pays en matière de mise en œuvre du portefeuille, devrait améliorer la qualité à l'entrée des projets. Il relève, en effet, que l'absence d'études sectorielles et techniques constitue un handicap majeur à une bonne qualité des projets à l'entrée. Pour y remédier, le rapport recommande que ces études soient réalisées par la Banque et la partie gouvernementale et régulièrement mises à jour pour préserver leur pertinence et utilité. Le projet, à travers son volet « Etudes », s'inscrit dans la mise en œuvre de cette

recommandation, prenant ainsi en compte une préoccupation majeure de la RD Congo. Cette préoccupation, exprimée par les Hautes Autorités de ce pays, concerne l'exploitation de toutes les ressources énergétiques (notamment le solaire, la mini-micro hydroélectricité et le gaz) afin de diversifier le mix énergétique du pays. A travers le volet « Etudes », le projet contribue à mettre en place les bases d'une exploitation à grande échelle du grand potentiel d'énergies renouvelables dont recèle le pays.

1.2.5 Par ailleurs, la Banque, de par son engagement pour le développement du continent africain, se doit de faciliter la participation d'autres partenaires au financement des investissements requis pour améliorer l'accès des populations à l'électricité et faciliter la valorisation des ressources énergétiques du pays. Les études réalisées dans ce projet pourront servir de point d'ancrage pour les partenaires au développement.

1.3 Coordination de l'aide

1.3.1 En RD Congo, la mobilisation des ressources extérieures pour le financement des projets est dévolue au Ministère chargé des Finances tandis que le Ministère du Plan assure la coordination de l'aide au développement. Les deux ministères coordonnent et centralisent toutes les activités de préparation et de suivi du programme d'investissement public dont le financement est assuré, en partie, par l'assistance extérieure. La gestion des programmes d'investissement est dévolue aux ministères sectoriels au sein desquels sont instituées des unités de gestion et/ou de pilotage de projets.

1.3.2 Le tableau ci-après donne des indications sur le financement du secteur :

Nom du projet	Localisation	Sous-secteur	Bailleurs de Fonds	Montant (millions)	Situation actuelle
Projet de Réhabilitation et de renforcement des centrales d'Inga et du réseau de distribution de Kinshasa (PMEDE)	- Site de Inga - Kinshasa	- Production - Transport - Distribution	- Banque Mondiale - Banque Européenne d'Investissement - BAD	296 USD 80 EUR 35,7 UC	En cours de mise en œuvre
Réhabilitation de la centrale de la Tshopo et du réseau de distribution de Kisangani	Kisangani	- Production - Distribution	Coopération Technique Belge (CTB)	19 EUR	En cours de mise en œuvre
Réhabilitation du groupe G27 à la centrale Inga II et le poste de dispersion d'Inga	Site de Inga	- Production - Transport	KfW (coopération allemande)	62,36 EUR	Préparation
Southern Africa Power Market Project (SAPMP)	Site d'Inga Kolwezi Lubumbashi Kasumbalesa	- Transport	- Banque Mondiale -Banque Européenne d'Investissement	177,5 et 180,6 USD 30 EUR	En cours de mise en œuvre
Réhabilitation d'un groupe (G3) à la centrale de Ruzizi I et fourniture des pièces de rechange pour un deuxième groupe (G4)	Bukavu (Sud-Kivu)	- Production	Banque Mondiale	6,9 USD	En cours de mise en œuvre
Centrale de Zongo II de 150 MW	Bas Congo	- Production	Chine	300 USD	Préparation

1.3.3 Niveau de coordination de l'aide

Existence de groupes de travail thématiques	Oui
Existence d'un programme sectoriel global	Oui
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide	M (la Banque assure le secrétariat du Groupe thématique Energie)

1.3.4 La Banque participe au financement conjoint du projet de Réhabilitation et de renforcement des centrales d'Inga et du réseau de distribution de Kinshasa (PMEDE) avec un concours de 35,7 millions UC. Dans le cadre de l'exécution de ce projet, la RD Congo fait un effort de coordination des actions des différents bailleurs de fonds. Cet effort se traduit par l'organisation de missions de supervision conjointes et un échange d'informations.

2 DESCRIPTION DU PROJET

La finalité du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à l'accès à l'énergie électrique et de supporter le développement économique et social du pays, en vue de la réduction de la pauvreté et de l'atteinte des OMD. Ainsi, le projet a pour objet de développer des infrastructures de distribution de l'énergie électrique à Kinshasa et dans les quatre (4) localités de l'intérieur du pays et de contribuer à l'élaboration d'un portefeuille projets « Energie » crédibles et bancables en RD Congo.

2.1 Composantes du projet

Tableau 1 : Composantes et Coût du projet en millions d'USD			
N°	Nom de la composante	Coût (millions UC)	Description des composantes
A)	Construction des infrastructures électriques (Extension et/ou Réhabilitation des réseaux de distribution)	58,95	<ul style="list-style-type: none"> • Electrification de 5 poches noires de Kinshasa par extension du réseau voisin • Programme de décharge de 16 Communes de Kinshasa (assainissement et renforcement de la capacité des lignes Moyenne et Basse Tension et des postes de transformation MT/BT) • Travaux de construction du réseau de Ngombe Matadi (Bas Congo) par extension du réseau de Sanga • Travaux de construction du réseau de Dima & Bendela (Bandundu) par extension du réseau de Bandundu • Travaux de construction du réseau de Kabare (Sud Kivu) par extension du réseau de Bukavu • Travaux de construction du réseau de Yakusu (Province Orientale) par extension du réseau de Kisangani)
B)	Etudes d'électrification de zones périurbaines et rurales (Etudes de faisabilité technico-économiques, financières, environnementales et sociales des projets prioritaires, études d'exécution des projets, ...)	3,44	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de mini centrales hydroélectriques : Tshilomba (Kasai Oriental) ; Bumba (Equateur) ; Kamimbi (Maniema) ; Ilebo (Kasaï Occidental), Bamba (Bandundu), Portes d'enfer (Katanga), Ruki (Equateur), Nepoko (Province Orientale), Baraka (Sud Kivu) et Kisalala (Nord Kivu) • Etudes de mini centrales solaires : Dimbelenge (Kasai Occidental) et Kongolo (Katanga) • Etudes de la centrale à gaz de Goma (Nord Kivu) • Etudes de réhabilitation de la Centrale de Sanga (Bas Congo) et électrification des zones environnantes. • Etude du réseau de distribution de Kiliba
C)	Contrôle et Surveillance des travaux	5,92	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes • Qualité et normes • Contrôle et surveillance des travaux
D)	Gestion de projet	2,07	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des aspects environnementaux (PGES, mitigation, etc..) • Appui Institutionnel (Gouvernance, Exploitation, Maintenance). • Gestion du projet et Audit
Coût total du projet		70,38	

2.2 Solutions techniques retenues et alternatives étudiées

2.2.1 Les différentes alternatives au projet sont brièvement présentées dans le tableau 2.2 ci-dessous avec les raisons de leur rejet.

	<i>Solution retenue</i>	<i>Solution de substitution</i>	<i>Cause du rejet</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Electrification de 5 poches noires de Kinshasa 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des postes et sous-stations existants ; - Création de nouveaux départs MT ; - Pose de cabines MT /BT ; - Création de réseaux BT (+ branchements) 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de nouveaux postes et sous-stations dans les poches noires 	<ul style="list-style-type: none"> - Solution non retenue dans le schéma directeur des réseaux de transport et de distribution de SNEL par souci d'optimisation
<ul style="list-style-type: none"> • Programme de décharge de 16 Communes de Kinshasa 	<ul style="list-style-type: none"> assainissement : renforcement de la capacité des infrastructures existantes (lignes Moyenne et Basse Tension et des postes de transformation MT/BT , ...) 	<ul style="list-style-type: none"> Création de nouveaux réseaux additionnels (lignes Moyenne et Basse Tension et des postes de transformation MT/BT, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre difficile en raison notamment de l'indisponibilité d'espace pour les nouveaux ouvrages et des coûts
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réhabilitation et d'extension du réseau de Ngombe Matadi (Bas Congo), de Dima & Bendela (Bandundu), de Kabare (Sud Kivu) et de Yakusu (Province Orientale) 	<ul style="list-style-type: none"> Alimentation des localités de Ngombe Matadi et Nkamba, de Dima et Bendela, de Kabare et de Yakusu respectivement par extension du réseau de Sanga, de Bandundu, de Bukavu et de Kisangani en construisant des lignes MT puis de nouveaux postes MT /BT et le réseau BT associé 	<ul style="list-style-type: none"> Création de systèmes locaux de production et de distribution d'électricité 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème de rentabilité de ces systèmes surtout quand la production est d'origine thermique ; - Temps de mise en œuvre plus long ; - Coûts d'investissements et d'exploitation plus élevés

2.3 Type de projet

2.3.1 Pour la Banque, il s'agit d'un projet ponctuel destiné à renforcer la fiabilité du fonctionnement du réseau électrique de la RD Congo et son étendue spatiale, en vue d'augmenter la disponibilité de l'énergie électrique et améliorer les taux de desserte, conformément aux objectifs sectoriels du pays.

2.3.2 La RD Congo est éligible exclusivement aux dons du FAD. Elle est aussi éligible au titre des financements accordés par la Facilité en faveur des Etats Fragiles. L'instrument retenu pour ce projet est le « don projet » constitué des ressources de l'allocation pays du FAD (9,69 millions UC) et des ressources de la FEF (60 millions UC).

2.4 Coût et dispositif de financement du projet

2.4.1 Le *coût total du projet*, hors taxes et droits de douane, est estimé à 70,38 millions UC dont 52,15 millions UC en devises et 18,23 millions UC en monnaie locale. Ces coûts comprennent une provision de 8% pour les aléas techniques et les imprévus physiques et de 4,45% par an pour la hausse des prix pour les coûts en devises et ceux en monnaie locale. Les tableaux 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6 ci-dessous présentent les coûts du projet par composante et par catégorie de dépenses ainsi que le dispositif de financement du projet.

2.4.2 Le projet est cofinancé par le FAD, la FEF et le Gouvernement de la République Démocratique du Congo à hauteur des contributions respectives de 9,69 (14%), 60 (85%) et 0,69 (1%) millions UC.

Composantes	Devises	Locale	Total	% Devises
Construction des infrastructures électriques	40,07	12,35	52,42	76,4%
<i>Poches noires de Kinshasa</i>	17,65	5,83	23,48	75,2%
<i>Programme de décharge</i>	17,08	4,27	21,35	80,0%
<i>Electrification rurale</i>	5,34	2,25	7,59	70,3%
Etudes d'électrification	2,80	0,49	3,29	85,0%
Contrôle et Surveillance des travaux	3,69	1,58	5,27	70,0%
Gestion de projet	0,31	1,67	1,98	15,7%
<i>Gestion de projet et Audit</i>	0,16	0,70	0,86	18,3%
<i>Gestion des aspects environnementaux</i>	0,00	0,66	0,66	0,0%
<i>Appui Institutionnel</i>	0,15	0,31	0,46	33,2%
Coûts de base	46,87	16,09	62,96	74,4%
<i>Imprévus physiques</i>	3,23	1,18	4,41	75,9%
<i>Imprévus pour hausse de prix</i>	2,05	0,96	3,01	74,4%
Coût total	52,15	18,23	70,38	74,5%

Note : les taux de change utilisés sont indiqués en introduction du rapport (page (i))

Catégories de dépense	Coût du projet par catégorie de dépenses, montants en millions d'UC						Total
	FAD		FEF		RDC		
	Devises	ML	Devises	ML	Devises	ML	
Biens	5,39	1,09	27,8	8,2	-	-	42,55
Travaux	0	1,31	6,9	2,0	-	-	10,27
Services	0,21	0,71	6,5	2,1	-	-	9,48
Divers	-	-	-	-	0	0,66	0,66
Coûts de base	5,60	3,10	41,3	12,3	0	0,66	62,96
<i>Imprévus physiques</i>	0,43	0,18	2,8	1,0	-	-	4,39
<i>Imprévus pour hausse de prix</i>	0,25	0,13	1,8	0,8	-	0,03	3,03
Coût total	6,28	3,41	45,9	14,1	0,0	0,69	70,38

Tableau 2.5 : Coût estimatif par composante et par source de financement

Composantes	millions d'UC				% FAD + FEF
	FAD	FEF	RDC	Total	
Construction des infrastructures électriques	7,59	44,83	-	52,42	100%
<i>Poches noires de Kinshasa</i>	-	23,48	-	23,48	100%
<i>Programme de décharge</i>	-	21,35	-	21,35	100%
<i>Electrification rurale</i>	7,59	-	-	7,59	100%
Etudes d'électrification	-	3,29	-	3,29	100%
Contrôle et Surveillance des travaux	-	5,27	-	5,27	100%
Gestion de projet	1,11	0,21	0,66	1,98	67%
<i>Gestion de projet et Audit</i>	0,86	-	-	0,86	100%

<i>Gestion des aspects environnementaux</i>	-	-	0,66	0,66	0%
<i>Appui Institutionnel</i>	0,25			0,25	100%
<i>Appui à DDK</i>		0,21		0,21	100%
Coûts de base	8,70	53,60	0,66	62,96	99%
<i>Imprévus</i>	0,99	6,4	0,03	7,42	100%
Coût total	9,69	60,0	0,69	70,38	99%

Plan de financement

Plan de financement du projet par Source, montants en million d'UC				
Sources de financement	Devises	ML	Total	% Total
FAD	6,28	3,41	9,69	13,8%
FEF	45,87	14,13	60,0	85,3%
RD Congo	0,00	0,69	0,69	1,0%
Coût total du projet	52,15	18,23	70,38	100,0%
Pourcentage	74,5%	25,5%	100%	

2.4.3 Les capacités de la RD Congo à contribuer au financement du projet ont été évaluées et le montant de cette contribution est prévu dans les budgets annuels d'investissement. Le financement de la RD Congo portera sur les coûts des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux et ceux du plan de compensation.

2.4.4 Les ressources FAD et FEF permettront de couvrir 99% du coût du projet et assureront le financement des coûts du projet en devises et en monnaie locale des biens, travaux et services. La RD Congo mettra à disposition 1% du coût du projet.

Tableau 2.7					
Calendrier des dépenses par composante, montants en millions UC					
Composantes	2 011	2 012	2 013	2 014	Total
Construction des infrastructures électriques	14,97	28,37	10,32	5,28	58,95
Etudes d'électrification	1,15	1,15	1,15	0,00	3,44
Contrôle et Surveillance des travaux	1,48	1,48	1,48	1,48	5,92
Gestion de projet et Audit	1,14	0,46	0,26	0,20	2,07
Coût total	18,74	31,46	13,21	6,97	70,38

2.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet

2.5.1 Le projet couvre plusieurs localités du territoire Congolais comme présenté dans l'annexe 4. Il concerne l'assainissement du réseau de Kinshasa, l'électrification des poches noires de Kinshasa ainsi que la réhabilitation et l'extension des réseaux dans les provinces du Bas Congo, du Bandundu, du Sud Kivu et en Province Orientale. Ainsi, le projet bénéficiera aux populations périurbaines et rurales des localités concernées. Par ailleurs, les études concernent les provinces de Kasai Oriental, Equateur, Maniema, Kasai Occidental, Bandundu, Katanga, Equateur, Province Orientale, Sud Kivu et Bas Congo. Ces études permettront une meilleure planification sectorielle des investissements et faciliteront le dialogue avec le Gouvernement et la coordination entre les bailleurs de fonds.

2.5.2 La population de la RD Congo est estimée en 2009 à environ 62 millions d'habitants dont plus de 70% en zone rurale. Elle comprend environ 52% de femmes et son taux de croissance a été de 6,2% ces 5 dernières années. Le projet servira environ 130 000 habitants soit environ 23000 ménages ce qui permettra l'accès à l'énergie électrique d'environ 0,2% de la population du pays.

2.5.3 Les principaux bénéficiaires du projet sont : (i) la SNEL dont les revenus provenant des ventes d'électricité augmenteront grâce aux nouveaux abonnés et à l'amélioration de la fiabilité du réseau ; (ii) les nouveaux abonnés urbains et ruraux de la SNEL qui bénéficieront de l'amélioration de la qualité de service, de la réduction de leurs dépenses énergétiques à travers leur production indépendante et de la force motrice pour différents usages ; (iii) les populations de la zone du projet qui seront embauchées sur les chantiers du projet ; (iv) les secteurs sociaux (eau, assainissement, éducation) ; (v) le Gouvernement qui encaissera des recettes fiscales additionnelles et ; (vi) le secteur privé, à travers notamment les entreprises locales qui bénéficieront de différents contrats de fournitures et services et une plus grande disponibilité et fiabilité des services.

2.6 Approche participative

2.6.1 Le processus participatif s'est déroulé en 3 étapes pour ce projet. Une première communication audiovisuelle sur les grands projets a été faite par la SNEL pour informer la population des activités dans le secteur énergétique. Dans un deuxième temps, la SNEL a organisé une rencontre avec les bourgmestres (maires), les élus locaux, les chefs de quartiers, les organisations féminines, les associations de jeunes, les membres de la société civile, les leaders d'opinion, etc. Ces concertations ont permis de noter la forte adhésion des populations qui souhaitent l'arrêt des désagréments résultant du manque d'accès à l'énergie ou à la mauvaise qualité du service fourni.

2.6.2 Enfin, durant l'étude d'impact environnemental, la population riveraine, les ONG des districts concernés, les autorités locales et les institutions concernées ont été consultées afin de s'assurer d'une part, que le projet est en conformité avec les dispositions de la RD Congo applicables en matière environnementale et sociale et d'autre part, que le projet rencontre les attentes des populations bénéficiaires. Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale décrit les mesures d'atténuation, de suivi, de bonification et de consultation requises pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les impacts négatifs, ou pour accroître les impacts positifs du projet.

2.6.3 Pendant l'exécution du projet, les missions de supervision de la Banque s'assureront auprès des populations concernées de la prise en compte de leurs préoccupations.

2.7 Expérience du Groupe de la Banque et leçons tirées pour la conception du projet

2.7.1 Dans le secteur de l'énergie électrique de la RD Congo, la Banque a réalisé plusieurs opérations dont les deux projets d'électrification rurale du Bas-Congo approuvés respectivement le 01/08/1983 et le 21/09/1983. Sont en cours d'exécution (i) une opération portant sur la réhabilitation et le renforcement des centrales hydroélectriques d'Inga et du réseau de distribution de Kinshasa (PMEDE) d'un montant de 35,7 millions UC, approuvée le 18/12/2007 et (ii) une étude portant sur le développement du site d'Inga, d'un montant de 9,5 millions UC, approuvée en avril 2008. Le PMEDE n'a pas encore connu de décaissement du fait d'une des quatre conditions préalables qui n'est pas remplie. Pour satisfaire au plus tôt cette condition relative à l'indemnisation des populations déplacées, la SNEL a placé dans un

compte dédié le montant estimé des coûts de compensation à payer aux populations et attend le plan de réinstallation involontaire en cours d'élaboration. Toutefois, le processus pour l'acquisition des biens et services est lancé. Quant au développement du site d'Inga, la procédure de choix du bureau d'études devant faire l'étude a été retardée par la plainte d'un soumissionnaire. Le traitement de cette plainte est à présent achevé et le contrat du Bureau d'Etudes retenu sera signé incessamment. La Cellule d'Exécution de l'Etude a fait montre d'un grand professionnalisme lors du traitement de cette plainte..

2.7.2 Dans les cadres sous-régionaux impliquant la RD Congo, la Banque finance (i) sous l'égide de l'Initiative du Bassin du Nil, le projet de renforcement de l'interconnexion des réseaux électriques des Pays des Lacs Equatoriaux du Nil, (ii) l'étude de l'interconnexion Inga-Cabinda-Pointe Noire et (iii) l'étude des projets d'électrification transfrontalière en Afrique Centrale. Hormis l'étude de l'électrification transfrontalière qui a débuté effectivement, les deux autres projets sont encore au niveau de la satisfaction des conditions de mise en vigueur.

2.7.3 Le rapport de revue 2009 indique que la performance du portefeuille de la RD Congo est modérément satisfaisante. En effet, la performance est globalement satisfaisante pour le respect des conditions préalables et des engagements ; par contre, elle est jugée peu satisfaisante en matière d'acquisitions des biens et services, de gestion financière et de réalisation des activités. Le portefeuille dont le taux de décaissement des projets actifs du secteur public est de 47,81% à fin Juillet 2010, est confronté à des problèmes tels que les insuffisances dans la préparation et la conception des premiers projets approuvés au sortir de la période des conflits, le manque de connaissance des règles de la Banque, la faiblesse dans le suivi de l'exécution des projets, et les difficultés de déblocage des fonds de contreparties du Gouvernement dans le financement des projets.

2.7.4 De l'expérience des différentes interventions de la Banque et de celle d'autres bailleurs de fonds, il se dégage les leçons suivantes : (i) la nécessité de prévoir un volet « action commerciale » comprenant notamment les branchements (raccordement des populations au réseau) qui a permis d'assurer le succès populaire de précédentes opérations de la Banque en RD Congo ; (ii) la définition des conditions de premier décaissement devra tenir compte du statut d'Etat fragile qui caractérise la RD Congo et (iii) la nécessité d'avoir une Cellule d'Exécution du projet compétente pour une bonne mise en œuvre et (iv) la nécessité de procéder à un renforcement des capacités pour la préparation et la mise en œuvre des projets.

Ces enseignements ont été pris en compte dans le cadre du présent projet. En effet, le projet prévoit la prise en charge du coût du branchement des nouveaux abonnés et l'organisation d'actions de renforcement des capacités du personnel impliqué dans la mise en œuvre du projet, à travers des sessions de formation formelles et l'accompagnement par un bureau d'Ingénieur-conseil et des experts qualifiés. Par ailleurs, les conditions de premier décaissement ont été discutées et jugées accessibles.

2.8 Principaux indicateurs de performance

2.8.1 Les principaux indicateurs de performance du projet sont explicités dans la matrice du cadre logique axé sur les résultats. Ils concernent l'énergie disponible, le temps de délestage, le rendement du système, le nombre de nouvelles localités électrifiées, le nombre de nouveaux abonnés, la longueur des lignes et le nombre de postes de distribution construits et/ou

réhabilités. Les données sur les temps de coupure seront automatiquement saisies grâce aux systèmes de comptage et de mesure, installés dans les postes et les centres de conduite.

2.8.2 La cellule d'exécution du projet sera chargée, pour les indicateurs de performance, d'établir une situation de référence puis de les collecter et d'analyser leur évolution en les comparant, notamment, à ceux stipulés dans le cadre logique. La cellule sera, à cette fin, renforcée par un expert en suivi-évaluation. Au niveau de la SNEL, les indicateurs de performance du projet seront intégrés dans les rapports périodiques d'activités. Ils feront l'objet d'analyse en les comparant aux valeurs cibles du projet, aux séries temporelles, aux standards internationaux et aux réalisations des sociétés similaires du continent ou d'ailleurs. Au niveau national, l'équipe chargée du système d'information énergétique (SIE) au niveau du Ministère collectera puis exploitera les divers indicateurs pour les intégrer dans le rapport national qui sera validé par les différents acteurs du secteur. En effet, le SIE est un outil d'aide à la décision qui présente dans ses rapports des éléments-clés de politique énergétique.

3 FAISABILITE DU PROJET

3.1 Performance financière et économique

Tableau 3.1		
Indicateurs clé de performance financière et économique		
TRIF et VAN (scénario de base)	TRIF : 15,3%	VAN : 67,5 milliards CDF
TRE et VAN (scénario de base)	TRE : 30,5%	VAN : 171 milliards CDF
<i>N.B. Calculs détaillés et hypothèses en annexe B.7</i>		

3.1.1 **Performance Financière :** Le Taux de rentabilité financière du projet (TRIF) a été estimé sur la base des coûts d'investissement du projet, tels que présentés dans les tableaux y relatifs. Ces coûts concernent les acquisitions d'équipements, de travaux, fournitures et services nécessaires à la réalisation des ouvrages du projet. Les estimations comprennent les imprévus physiques et aléas des prix. La durée d'exploitation des ouvrages du projet a été fixée à 30 ans et une valeur résiduelle du matériel a été retenue à la fin de cette période. Les coûts annuels d'exploitation et de maintenance ont été estimés à environ 2,5% du montant des investissements. Les revenus incrémentaux du projet sont ceux provenant des consommations additionnelles générées par les nouveaux branchements ainsi que l'énergie additionnelle mise à disposition suite à la réduction des pertes consécutives, notamment, à l'assainissement des réseaux.

3.1.2 Sur la base des données ci-dessus, le TRIF du projet a été estimé à 15,3%. Les hypothèses et le calcul détaillé du TRIF du projet sont présentés en annexe B.7 des annexes techniques. Un test de sensibilité se rapportant à une augmentation de 15% du coût des investissements, puis de 15% des coûts d'exploitation et de maintenance a été fait pour analyser la bonne tenue du taux de rentabilité du projet. Les résultats de cette analyse confortent l'idée de la soutenabilité du TRIF par rapport aux glissements quant à la mise en œuvre et l'exploitation du projet. En effet, une augmentation simultanée des coûts d'investissement et des coûts d'exploitation et de maintenance réduit le TRIF à 11,6%, ce qui est toujours acceptable par rapport au taux d'actualisation de 8%.

3.1.3 **Performance économique :** Au plan économique, la réalisation du projet avec l'extension du réseau de la SNEL permettra à la RD Congo d'accroître les taux d'accès de la

population à l'énergie électrique, aussi bien en zones urbaines qu'en zones rurales, améliorant ainsi le cadre et les conditions de vie des populations. Le projet permettra au pays, d'alléger l'impact négatif des dysfonctionnements constatés dans la fourniture de l'électricité sur son économie et sur la performance de ses services sociaux. L'efficacité du fonctionnement des services sociaux de santé, d'éducation et de gestion administrative du pays dans le cadre décentralisé s'en trouvera renforcée. Outre les revenus financiers, le projet engendrera une réduction de la consommation de fuel pour les auto-producteurs d'électricité et aura un effet positif sur les finances publiques.

3.1.4 Le taux de rentabilité économique (TRE) du projet a été calculé sur la base des mêmes hypothèses de calcul que le TRIF. Les coûts économiques ont été estimés sur la base des coûts d'investissement hors taxes, corrigés de facteurs de conversion appropriés pour les équipements, les travaux, les services et la main d'œuvre qualifiée et non qualifiée. De même, les coûts de maintenance et d'exploitation ont été convertis de leurs valeurs financières estimées à 2.5% des coûts d'investissements. Le TRIE est de 30,5% et la VAN économique de 171 milliards CDF. Les détails de calcul sont présentés en Annexe B.6 des annexes techniques. Il ressort de ces résultats que le projet est économiquement viable. Une analyse de sensibilité de l'impact sur le TRIE d'une augmentation de 15% du cout d'investissements et de 15% des coûts d'exploitations a été menée. Les résultats de cette analyse sont acceptables montrant que le projet reste viable avec un TRIE réduit à 26,02%.

3.2 Impact environnemental et social

3.2.1 **Environnement** : au plan environnemental, le projet a été classé le 26 juillet 2010, dans la catégorie II selon les critères de tri environnemental du Groupe de la BAD en ce qu'il comporte des interventions physiques sur l'environnement, mais dont les impacts sont bien circonscrits dans l'espace et peuvent être traités par des mesures adéquates d'atténuation et de compensation. Les impacts négatifs sont surtout liés aux travaux de nouvelles implantations de lignes à Kinshasa et dans l'intérieur du pays.

3.2.2 **Impacts négatifs et mesures de mitigation** : Etant des lignes MT et BT, les travaux de réhabilitation des lignes existantes ou de mise en place de nouvelles lignes seront réalisés sur l'emprise des voiries existantes et ne devraient pas nécessiter des couloirs. Par conséquent, le projet ne génère pas de déplacements d'habitations ni des pertes de terrains ni des pertes d'activités économiques. Pour l'ensemble du projet, les dégâts à l'environnement naturel concerneront des fuites éventuelles d'hydrocarbures à partir des engins de chantier et d'huiles diélectriques contenant du PCB des transformateurs et la pollution atmosphérique par les engins de chantier. La faune et la flore locale peuvent être perturbées par les activités des chantiers et les bruits occasionnés par les travaux de construction des lignes MT. En zone urbaine, l'environnement naturel est limité à des plantations d'arbre fruitiers et des zones de bas-fonds, utilisées pour le maraichage. La faune y est absente sauf aviaire. En zone rurale, les tracés sont généralement positionnés dans des savanes arbustives et des bas fonds marécageux (Bas-Congo, Bandundu) ou en zone forestière comme à Yakusu générant un risque de braconnage par les ouvriers des chantiers. Cependant, le positionnement des lignes, le long de l'emprise des routes, sera un facteur limitant les impacts sur la flore. L'expérience a montré qu'après les travaux, la faune et la végétation originelle se réinstalleront autour des ouvrages du projet.

Les nuisances à l'environnement humain découleront de l'organisation des travaux (bruits, trafic, transport des matériaux, sécurité (chutes accidentelles des conducteurs, électrocution ;

etc.). Aucun site classé ou culturel ne sera touché par les travaux. Quelques perturbations de santé peuvent être occasionnées par les champs électromagnétiques (CEM), le bruit et la production d'ozone provenant des lignes MT. L'action des CEM sur la santé sont sujets à controverses et sont très faibles pour les lignes MT. Des risques de leucémie pourraient exister pour les enfants vivant sous les lignes ou à proximité immédiate. Pour des mesures de sécurité, les lignes électriques seront munies de parafoudre et de mises à la terre, ainsi que de dispositifs anti-escalade.

Les riverains seront informés avant le début des travaux sur les contraintes provisoires à l'accès de certains sites suite à l'organisation des chantiers pour des raisons de sécurité. Les chantiers seront en permanence parfaitement balisés (par des panneaux indicateurs, des feux clignotants, etc.) et protégés par des barrières de sécurité définies en coordination avec le service de voirie des mairies, etc. Des itinéraires de déviation seront éventuellement organisés. Les déchets divers seront évacués ; l'ensemble des sites sera remis en état.

Les travaux périodiques d'entretien seront effectués de manière à perturber le moins possible les sols et le milieu naturel et humain. Il n'y a pas de mesures directes à prendre pour réduire le bruit des transformateurs et des lignes, sauf en les plaçant dans des endroits éloignés des habitations et en construisant des clôtures adaptées.

3.2.3 Impacts positifs : ces impacts découleront de l'exploitation ultérieure des réseaux qui contribuera (i) à réduire les poches de pauvreté par manque d'énergie (poches noires) et à permettre le développement de l'artisanat, des PME/PMI, des chaînes du froid, l'équipement des familles, (ii) à minimiser les pertes d'énergie du réseau et à renforcer sa sécurité de fonctionnement, (iii) à améliorer la sécurité et diversifier les équipements sociaux (administration publique, centres de santé, établissement d'éducation publique, (iv) à réduire les dégagements de GES actuellement produits par l'usage généralisé des petits groupes électrogènes privés, (v) etc.

3.2.4 Changement climatique : La fourniture d'énergie en RD Congo est largement tributaire de l'hydroélectricité ; de par l'importance de son patrimoine forestier le pays, qui a signé la convention de Kyoto, est largement bénéficiaire en tant que "Pompe à CO₂". L'électrification des poches noires de Kinshasa et les autres localités va réduire considérablement l'utilisation des groupes électrogènes et par conséquent les émissions atmosphériques.

Le projet intègre par ailleurs des mesures techniques de maîtrise de l'énergie qui contribueront à baisser le niveau de production de gaz à effet de serre (GES) : (i) réhabilitation des équipements de manière à réduire les pertes sur le réseau ; (ii) sensibilisation à l'utilisation d'appareils électriques peu énergivores, à travers une campagne d'IEC ; (iii) installation de compteurs électriques à prépaiement et (iv) réduction du nombre des moteurs thermiques individuels fortement polluants. Près de 30% d'énergie pourrait ainsi être économisée dans les ménages.

3.2.5 Genre : De manière globale et dans les zones ciblées par le projet, la population féminine représente approximativement 52 % de la population et près de 60 % de la population productive. Elles sont confrontées à de nombreux handicaps, tels que l'analphabétisme, les préjugés, l'ignorance, le poids des coutumes et l'exclusion. En 2001, le taux d'analphabétisme des femmes (48,2 %) est plus élevé que celui des hommes (25,8 %). Le taux de scolarisation est moins élevé chez les filles que les garçons (32,3 % contre 49,7 %). Les femmes partent donc défavorisées sur le marché de travail. S'il est difficile pour le moment, d'estimer le niveau de la population féminine pauvre, une enquête, réalisée en 2005,

indique qu'en moyenne, 44 % des femmes contre 22 % des hommes, sont sans revenu, donc incapables d'accéder aux opportunités dont elles ont besoin. La détérioration de leur situation économique, s'est traduite par une augmentation du taux de mortalité due aux grossesses non suivies et du taux de morbidité due aux VIH/SIDA. Sur le plan organisationnel, il existe un Conseil National de la Femme qui est représenté dans toutes les provinces et compte en son sein des représentants des institutions publiques, des ONG et des associations œuvrant dans le domaine de la femme.

3.2.6 Il est établi qu'une minorité de femmes (10% seulement) a le droit de gérer seule ses biens. En milieu rural, la femme assure 75% de la production alimentaire, s'occupe du stockage, de la transformation des produits vivriers pour la survie de la famille et commercialise 60 % de la production, sans toutefois disposer d'un revenu propre. Les femmes sont également exposées pendant la guerre aux violences sexuelles, notamment des forces armées venant de pays à haute prévalence du VIH/SIDA.

3.2.7 Dans la ville de Kinshasa, les activités féminines sont essentiellement focalisées sur le commerce des denrées alimentaires (artisanat de transformation), la coiffure, la broderie, la couture, etc.) qui nécessitent des chaînes de froid, et des sources d'énergie électrique. Dans les 4 zones rurales du projet, la production agricole subit des pertes importantes de rendement et de revenus du fait des carences en fourniture d'énergie électrique. L'énergie électrique fournit dans le cadre de ce projet permettrait le fonctionnement des équipements nécessaires à la conservation de la viande et des produits laitiers transformés, à la transformation des produits agricoles.

3.2.8 D'autres activités artisanales effectuées par les femmes et les jeunes pourront se développer grâce à la mise à disposition de l'énergie requise pour l'adduction d'eau potable (fonctionnement des forages), l'éclairage (sécurité et activités de soirée) l'alphabétisation, le fonctionnement des centres de santé, le fonctionnement des outils de travail (moulure ou pillage du manioc, du maïs, du riz, la couture et la broderie, la coiffure, la saponification, la teinturerie) et l'animation des centres d'accueil culturel (vidéo, jeux, médias, recharge des portables etc.). Le confort de l'habitat et l'hygiène domestique, activités spécifiquement féminines, nécessitent également un éclairage adéquat, et de l'énergie pour le fonctionnement des équipements. La femme tirera aussi un profit spécifique des programmes d'éducation, sensibilisation et information qui accompagneront le projet. Les femmes tireront également profit des émissions éducatives de radio et de télévision destinées au monde rural et devenues plus accessibles. L'allègement des travaux domestiques par la mise à disposition de l'énergie électrique permettra aux femmes de dégager du temps libre qu'elles pourront consacrer à l'éducation informelle.

3.2.9 **Social** : La population est constituée à 49% de jeunes de moins de 15 ans, et à 48,2% d'adultes entre 15 à 60 ans. Aujourd'hui, la population urbaine représente 44,3 % de la population. Kinshasa, la capitale, avec 7 à 8 millions d'habitants, est la deuxième agglomération de l'Afrique noire. L'économie congolaise connaît un niveau de dégradation très avancé. L'économie informelle a atteint un niveau qui n'existe nulle part ailleurs. La dégradation des circuits économiques officiels rend toute analyse des données statistiques très aléatoire. Les régions concernées par le projet se trouvent dans un état de pauvreté critique du fait entre autres de l'état du réseau électrique inadapté voire totalement inexistant. L'absence de fourniture d'une électricité de qualité constitue un frein important au développement de l'enseignement, des centres de santé, des activités commerciales agricoles et de transformation. La RD Congo est l'un des pays les plus pauvres du monde, avec un Produit Intérieur Brut (PIB) estimé à 298 USD par habitant et par an en 2007. 70% de la population

vivrait en dessous du seuil de pauvreté absolue avec un revenu journalier ne dépassant guère 0,30 USD. L'Indice de Développement Humain (IDH) était en 2007 de 0,389, en dessous de la moyenne pour l'Afrique subsaharienne (0,514). Cette situation d'ensemble cache des disparités importantes entre provinces avec des PIB variant de 32 USD dans les provinces du Bandundu et de l'Orientale à 138 USD dans les provinces du Bas Congo et du Katanga jusqu'à 323 USD à Kinshasa. Ces très bas niveaux du PIB contrastent avec les énormes potentialités humaines et les ressources naturelles abondantes du pays. Les femmes sont plus touchées que les hommes.

3.2.10 Réinstallation forcée : Le projet n'occasionnera pas de déplacements de population ou d'expropriation car les équipements du projet seront positionnés le long des itinéraires routiers, les rues et les avenues. Beaucoup de travaux ne sont en fait que des réhabilitations, sans incidence foncière. Quelques petites surfaces de terrains seront acquises pour positionner les cabines de transformation. Ces surfaces de 9m² seront prises sur les servitudes des routes existantes en commun accord avec les collectivités locales.

4 EXECUTION DU PROJET

4.1 Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 Au plan institutionnel, le pilotage du projet sera assuré par l'Unité de Coordination des Projets (UCP) instituée au sein du Ministère de l'Energie et en charge des autres projets en cours d'exécution, notamment le PMEDE et le SAPMP. L'UCP comprend les délégués des Ministères de l'Energie, des Finances et du Portefeuille ainsi que ceux de la SNEL. L'UCP se réunira au moins une fois par trimestre pour examiner l'état d'avancement du projet.

4.1.2 La SNEL sera l'organe d'exécution du projet et aura pour rôle d'assurer le suivi régulier des activités du projet : la gestion des différents contrats, la coordination entre les différents intervenants et l'ensemble des structures et services publics concernés ainsi que l'évaluation périodique de la mise en œuvre du projet. L'administration du projet aura un impact certain sur sa mise en œuvre efficace.

4.1.3 Au regard de l'organisation actuelle du secteur et de la SNEL en ce qui concerne la mise en œuvre des projets, la création d'une nouvelle structure chargée de la gestion du projet ne s'avère pas nécessaire. Ainsi, les attributions de la Cellule d'Exécution de l'Etude d'Inga (CEE) seront étendues pour lui confier la gestion de ce nouveau projet. En effet, la CEE est bien indiquée pour la gestion du projet car elle possède une bonne maîtrise des règles et procédures de la BAD ; elle dispose, en outre, de l'expérience nécessaire et d'un personnel qualifié et compétent qui sera renforcé pour mener à bien l'ensemble de ces activités.

4.1.4 La CEE soumettra à la Banque les rapports trimestriels analytiques d'avancement du projet. Ces rapports incluront les réalisations, l'état des décaissements, les problèmes rencontrés et les solutions appliquées ainsi que l'état d'avancement des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et le suivi-évaluation.

4.1.5 La CEE est dirigée par un coordonnateur et comprend actuellement un représentant du ministère de l'Energie, trois ingénieurs électriciens, un ingénieur en production et un ingénieur de réseaux, un ingénieur informaticien, un expert en passation des marchés, un environnementaliste, un comptable, un juriste et une secrétaire. Elle se fera appuyer ponctuellement par des consultants, recrutés à cet effet dans le cadre du présent projet. La mise en œuvre du projet s'appuiera sur les Départements opérationnels de la SNEL (Direction

de l'Electrification Rurale (DER), Département des Régions de Distribution de Kinshasa (DDK) et Coordination des Projets (CDP)) qui désigneront chacun, auprès de la CEE, un point focal. Ces représentants assureront la coordination entre la CEE et leur unité.

4.1.6 **Passation des marchés** : Toutes les acquisitions se feront conformément aux Règles de procédures du Groupe de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux ou, selon les cas, aux Règles de procédures de la Banque pour l'utilisation des consultants, en utilisant les dossiers types d'appel d'offres de la Banque. Les modes retenus pour la passation des marchés sont: (i) l'appel d'offres international pour les travaux avec une préqualification pour les marchés supérieur à 20 millions d'UC, ii) l'appel d'offres national pour le matériel roulant, les consommables de bureaux et du matériel informatique, iii) le recrutement de consultants sur la base de liste restreinte.

4.1.7 **Gestion financière** : La gestion administrative, financière et comptable du projet sera assurée par la CEE. Celle-ci sera responsable de la bonne tenue des comptes du projet et établira les états financiers annuels du projet ainsi que les rapports trimestriels des dépenses par composante et par catégorie et par source de financement. La comptabilité financière sera tenue conformément aux normes internationales généralement admises sur un logiciel approprié acquis à l'effet. Au démarrage du projet, il sera mis en place un système d'information cohérent de gestion financière au niveau de la CEE qui dispose déjà d'un comptable qualifié et expérimenté, qui sera appuyé par un expert financier. Un manuel de procédures sera élaboré afin de garantir un système de contrôle interne efficace et permanent conformément aux exigences de la Banque en matière gestion financière. Le département de l'organisation et contrôle de la SNEL assurera la fonction d'audit interne du projet. En outre, l'étendue de la première supervision du projet comprendra la gestion financière, ce qui permettra d'évaluer l'intensité des supervisions dans le domaine sur la base des risques fiduciaires identifiés et analysés.

4.1.8 L'évaluation des capacités de l'organe d'exécution en matière de gestion financière et les arrangements fiduciaires en place permettent de conclure, sous réserve de la mise en œuvre des actions préconisées ci-dessus, que le système de gestion administrative, financière et comptable exigé par la Banque pour un projet du secteur public est acceptable, et que le risque fiduciaire résiduel est ramené, dans l'ensemble, à un niveau modéré compte tenue à la fois de la nature du projet et aussi du faible volume des flux de fonds à gérer directement par le projet.

4.1.9 L'audit des états financiers du projet sera effectué annuellement par un cabinet d'audit indépendant qui sera recruté conformément aux termes de références en vigueur à la Banque, et le rapport d'audit sera transmis au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice comptable. Les dépenses relatives à l'activité d'audit seront financées sur les ressources du don. Les premiers états financiers et rapport d'audit sont attendus respectivement au 31 mars 2012 et 30 juin 2012.

4.1.10 Les **décaissements** se feront conformément aux procédures de la Banque en la matière. En particulier, les décaissements concernant l'acquisition et les travaux d'installation des équipements électriques, ainsi que les prestations des ingénieurs-conseils, des autres consultants, des auditeurs et les programmes de formation, se feront par la méthode des paiements directs en faveur des différents contractants. Cependant, les différentes méthodes de décaissement spécifiées dans le manuel des décaissements pourront être utilisées au besoin. Par ailleurs, conformément aux directives de la Banque, l'organe d'exécution du projet, ouvrira un compte spécial pour recevoir les fonds de roulement pour la gestion du projet

après d'une banque jugée acceptable par le FAD sur la base de l'obtention de la lettre de confort émise par ladite banque. L'ouverture de ce compte constitue une condition de premier décaissement.

4.2 Suivi-évaluation du projet

4.2.1 Durant toute la durée de son exécution, un suivi-évaluation attentif et régulier sera exercé à deux niveaux sur toutes les activités du projet :

i) La Cellule d'Exécution du Projet, appuyé par un expert en suivi-évaluation, exercera un suivi régulier de l'exécution de toutes les activités du projet, la passation des marchés, la gestion des différents contrats et la coordination entre les différents consultants, les entreprises et l'ensemble des structures et services publics concernés ainsi que l'évaluation périodique du projet. Elle devra également formuler des recommandations à l'intention du Comité de Pilotage, d'approuver, de valider les rapports d'avancement du projet ainsi que les procès verbaux de réception des différentes composantes du projet. Pour le suivi environnemental, la CEP, la cellule environnement de la SNEL et les responsables Environnement des différents prestataires veilleront à la mise en œuvre du PGES.

ii) Ces actions seront complétées par les missions de supervision technique et financière de la Banque au moins une fois par semestre ainsi que les missions annuelles d'audit des comptes du projet, afin d'éviter tout dérapage dans son exécution et de réaliser et tenir les indicateurs convenus. La vérification des indicateurs du secteur sera effectuée sur une base annuelle et permettra de prendre en temps opportun les mesures correctives nécessaires par rapport aux objectifs du projet. En outre, la SNEL veillera, notamment, au respect des objectifs et des conditions d'exécution du projet et sera chargé, entre autres, de résoudre les problèmes éventuels qui pourront surgir lors de l'exécution du projet, entre la SNEL, les entreprises et les ingénieurs-conseils.

4.2.2 Par ailleurs, la RD Congo dispose depuis 2009 d'un système d'information énergétique (SIE) qui a comme objectif la conception, la mise en œuvre et le suivi de politiques énergétiques plus performantes. Le système est composé notamment de bilans énergétiques et d'indicateurs clés du secteur, validés au niveau national. Il constitue ainsi un outil de référence pour le suivi de l'impact du projet.

4.2.3 Les audits financiers externes complèteront ce système de suivi. La CEE devra soumettre à la Banque des rapports trimestriels d'avancement pendant toute la durée d'exécution du projet et un rapport d'achèvement au plus tard six mois après la fin du projet. La Banque effectuera une mission de lancement du projet après son approbation. Le lancement du projet comportera le recensement du niveau des indicateurs du cadre logique.

4.3 Gouvernance

4.3.1 La situation sociopolitique de la RD Congo des années quatre vingt dix, marquée par le retrait des principaux partenaires, explique en partie l'état actuel des infrastructures électriques de la RD Congo. Elle a eu pour conséquence, quasiment un arrêt des investissements et du financement de projets privés dans le pays. L'année 2010 est marquée par des faits annonciateurs d'une amélioration du climat des affaires et de l'économie, en général. Il s'agit (i) de la promulgation, en février 2010, de la loi autorisant la ratification du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et (ii) l'allègement de la dette de la RD Congo de 12,3 milliards USD dont 11,1 milliards sous

l'Initiative PPTE et 1,2 milliards sous l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale.

4.3.2 Le risque de gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre du projet se présente généralement dans le processus d'acquisitions des biens et services. Ce risque est atténué par le fait que la Banque veillera à l'application rigoureuse de ses règles de procédure en la matière. En outre, les missions de supervision de la Banque et les audits techniques et financiers permettront d'assurer la conformité et la cohérence entre les cahiers de charge, les prestations et les travaux effectivement réalisés, les décaissements et l'accord de don.

4.3.3 L'implication des Ministères des Finances, de l'Energie et du Portefeuille dans le pilotage du projet constitue un gage de bonne gouvernance dans la mesure où les missions ont été bien définies. Le projet de réforme de la SNEL pour la placer sous contrat de gestion améliorerait également la gouvernance du projet.

4.4 Rapports financiers et Audit

4.4.1 La CEE tiendra une comptabilité séparée du projet pour permettre l'identification et le suivi des dépenses par composante, par catégorie de dépenses et par source de financement. Les états financiers de synthèse du projet devront être audités chaque fin d'année par un auditeur indépendant acceptable au FAD. Les rapports d'audit devront parvenir à la Banque dans les 6 mois suivant la clôture de chaque exercice comptable. En outre, le Gouvernement soumettra régulièrement à la Banque des rapports financiers intérimaires sur une base trimestrielle. Ces rapports devront comprendre : (i) un état d'utilisation des fonds, (ii) un tableau de ressources et emplois, (iii) un état de rapprochement du compte spécial, (iv) un état de rapprochement des décaissements reçus de la Banque, (v) Notes explicatives.

4.5 Soutenabilité

4.5.1 La RD Congo a entrepris un programme ambitieux de réduction du déficit énergétique. La mise en œuvre de ce projet permettra de mettre plus facilement l'énergie supplémentaire produite à Inga, dans le cadre du projet PMEDE, à la disposition des utilisateurs dont les populations vivant dans les zones périurbaines et rurales.

4.5.2 La durabilité du projet repose essentiellement sur la capacité de la SNEL à assurer l'entretien et la maintenance des équipements et des installations qui seront réalisés dans le cadre du projet. Vu le niveau du personnel de la SNEL, la Banque, à travers le PMEDE, contribue à renforcer ces compétences en finançant la réhabilitation et l'équipement du centre de formation de la SNEL ainsi que la formation des formateurs. Il est estimé que l'entretien annuel des ouvrages du projet représenterait environ 2,5% du montant de l'investissement, soit environ 2,3 millions UC.

4.5.3 La SNEL est en cours de transformation en société commerciale qui permettra une meilleure planification et une meilleure gestion des ouvrages dont elle dispose. En effet, une politique de maintenance efficace pourra être instaurée avec les nouveaux ouvrages dont le coût de maintenance est moindre.

La première étape de la transformation de SNEL en société commerciale consiste à recruter trois (03) experts dont le rôle sera d'assister l'ADG de la SNEL dans les domaines informatique, financier et de l'approvisionnement. Le processus de recrutement est en cours. L'assainissement des comptes sera suivi, à terme, de la mise de SNEL sous contrat de gestion.

4.5.4 Ce projet prend en compte les raccordements des nouveaux abonnés ainsi que le dispositif de comptage y associé. Ce dispositif permettra de garantir des revenus supplémentaires à la SNEL grâce à une facturation basée sur les consommations réelles contrairement à la facturation forfaitaire plus couramment utilisée.

4.5.5 Les tarifs actuellement en vigueur à la SNEL ont été fixés en 1998. Il existe des tarifs différents selon les zones du pays. Les zones Ouest et Sud représentent 95% du chiffre d'affaires des activités de la SNEL ; elles sont essentiellement alimentées par les sources hydroélectriques et présentent des tarifs BT Domestique plus bas que ceux de la zone Est qui fait plus recours à des centrales thermiques. La tarification de 1998 a fait l'objet d'une refonte totale en 2009 (Décret du 7 mars 2009). Les principaux changements prévus dans le cadre de cette réforme portaient sur les points suivants : (i) fixation des nouveaux tarifs en dollar américain, ce qui revient en fait à une indexation des prix de l'électricité sur le dollar ; (ii) alignement des tarifs des zones Ouest et Sud sur les tarifs en vigueur depuis 1998 dans la zone Est ; (iii) baisse des tarifs MT d'environ 7 %, et sensible augmentation en quatre ajustements semestriels, des tarifs Basse Tension. Ainsi la tarification 2009 prévoyait une hausse de l'ensemble des tarifs basse tension, le prix moyen du kWh passant de 1,6 cents à 4 cents.

4.5.6 Cependant, en janvier 2010, suite à des protestations menaçant l'ordre social, le Gouvernement Congolais a décidé de ne pas appliquer les nouveaux tarifs prévus par le décret du 7 mars 2009, et de revenir aux tarifs en vigueur en 2008.

4.5.7 Une étude menée dans le cadre de la préparation des réformes de la SNEL indique qu'il est préférable de différer les augmentations de quelques années, et ceci pour différents motifs dont le contexte politique, la qualité de service fournie actuellement par la SNEL, les délais de mise en œuvre d'une gestion commerciale efficace et la fiabilisation de la base de données clientèle. Une gestion commerciale efficace nécessite notamment la mise en place d'un système de mesurage approprié pour une masse critique de la clientèle.

4.6 Gestion des risques

4.6.1 Les travaux de réhabilitation, d'extension et de raccordement de nouveaux clients ne présentent pas de risque majeur de réalisation. Les technologies à mettre en œuvre sont testées et bien connues et la SNEL dispose d'une grande expérience de réalisation de ce type d'ouvrages. L'assistance institutionnelle du projet fournira les prestations requises pour garantir l'exécution du projet dans des délais. Le projet fournira des compteurs à prépaiement pour réduire le risque de non recouvrement des factures de consommation.

4.6.2 Le risque d'ordre politique résultant de la fragilité du processus de paix et de l'instabilité politique dans le pays et qui aurait comme effet de rendre difficile l'accès à certaines zones pour l'exécution des activités du projet. Ce risque est atténué par les efforts du Gouvernement consistant à rétablir l'autorité de l'Etat sur tout le territoire national.

4.6.3 La vulnérabilité de l'économie Congolaise aux chocs extérieurs et un contexte économique difficile caractérisé par un taux d'inflation élevé et qui aurait comme effet sur le projet de limiter la capacité des populations à s'offrir les services de l'électricité. Ce risque est atténué par la politique économique efficace mise en place par le Gouvernement avec une bonne maîtrise de l'inflation par la Banque Centrale du Congo. Par ailleurs, ce risque est atténué par la prise en compte dans le projet du coût des branchements et de la fourniture de compteurs à prépaiement qui permettront aux nouveaux abonnés de gérer leur consommation, à l'image de ce qu'ils font actuellement pour le téléphone mobile.

4.6.4 La capacité de la SNEL à établir et à gérer un cadre organisationnel adéquat et une viabilité financière qui permettront au projet d'être performant. Ce dernier risque est atténué, d'une part, par la poursuite et le bouclage des réformes en cours à la SNEL, entreprises par le Comité de Pilotage des Réformes des Entreprises Publiques et d'autre part, par un appui institutionnel à la SNEL pour l'exploitation et la maintenance. Un partenaire au développement a financé les études du programme de réforme de la SNEL, pour un montant d'environ un million USD. Il prévoit un appui de dix huit (18) millions USD pour la prise en charge du contrat de gestion recommandé par l'étude.

4.6.5 Un long délai d'exécution pouvant entraîner des coûts plus élevés que prévus. Ce risque est atténué par la nature des travaux de réhabilitation qui sont peu longs et par la fiabilité des études.

4.7 Développement des connaissances

4.7.1 Certains équipements techniques à acquérir sont de dernière génération (relayage, protections, manutention, ...) ; ils nécessitent une formation adéquate des techniciens. Ainsi, le personnel concerné bénéficiera d'une formation ciblée lui permettant d'exploiter de manière efficiente les nouveaux équipements. Les différents contrats de fournisseurs comporteront obligatoirement un volet « formation ». En outre, le personnel technique de la SNEL sera associé aux différentes phases de mise en œuvre du projet (définition des spécifications techniques, réception technique en usine, contrôle de conformité, essais de mise en service, réception des ouvrages).

4.7.2 Le volet « Etudes » du projet permettra d'avoir une meilleure connaissance des ressources hydrauliques du pays et des possibilités d'exploitation à des fins de production d'électricité

4.7.3 Les formateurs du Centre de formation de Sanga seront associés aux actions de formation afin de concevoir des modules spécifiques pour des actions futures de formation.

4.7.4 L'exploitation des rapports périodiques (avec suivi des indicateurs de performance) constitue une base de connaissances intéressante quant aux résultats et effets du projet.

5 CADRE JURIDIQUE

5.1 Instrument légal

5.1.1 Pour le financement de ce projet, la Banque utilisera deux dons à la RD Congo sur les ressources de l'allocation-pays du FAD et la Facilité en faveur des Etats Fragiles.

5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque

5.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur des Protocoles d'Accord de don : L'entrée en vigueur des Protocoles d'Accord de don est subordonnée à leur signature entre le Donataire et le FAD d'une part ; et le Donataire et la Banque d'autre part.

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement : outre l'entrée en vigueur des Accords de don, le premier décaissement des ressources des dons est subordonné à la réalisation par la RD Congo, à la satisfaction du FAD et de la Banque, des conditions ci-après :

- i) Fournir au FAD et à la Banque l'original de la note de service signée par le représentant autorisé de la SNEL portant extension des attributions de la Cellule

d'Exécution de l'Etude d'Inga (CEE) pour en faire la Cellule d'exécution du Projet et désignant les trois personnes qui serviront de points focaux dans le cadre de l'exécution du Projet ;

- ii) Fournir au FAD et à la Banque la preuve de l'ouverture d'un compte spécial au nom du Projet dans une banque acceptable pour le Fonds, destiné à recevoir les ressources du don affectées à la gestion du Projet, accompagnée d'une lettre de confort émise par ladite banque ;
- iii) Fournir au FAD et à la Banque la preuve de l'ouverture d'un compte destiné à recevoir les fonds de contrepartie affectés au financement des activités prises en charge par le Donataire, ainsi que la preuve de l'alimentation de ce compte à hauteur d'au moins 50% du montant de la contrepartie devant être apportée par le Donataire ; et
- iv) Si applicable, le Donataire devra avoir indemnisé et / ou réinstallé les personnes affectées par la composante ou la zone du Projet faisant l'objet de la demande de décaissement et identifiées à la date de ladite demande

5.2.3 Conditions préalables aux décaissements subséquents. Les décaissements subséquents des ressources du don sont subordonnés à la réalisation par le Donataire, à l'entière satisfaction du Fonds, des conditions suivantes :

- i) Si applicable, fournir, avant le démarrage des travaux sur le site concerné, la preuve de l'indemnisation et / ou de la réinstallation des personnes affectées par le Projet, conformément à la Politique du Fonds en matière de déplacement involontaire des populations et à toute autre politique ou réglementation applicable ou tout autre engagement pris.
- ii) Fournir, au plus tard le 31 mars 2011, une copie du contrat signé avec le bureau d'études chargé d'assister la SNEL dans la gestion des aspects environnementaux et sociaux du Projet, dont les qualifications et l'expérience auront préalablement été jugées acceptables par le Fonds

5.2.4 Engagement : La RD Congo au travers de la SNEL s'engage à mettre en œuvre le plan de gestion environnementale et sociale.

5.3 Conformité avec les politiques de la Banque

5.3.1 Le projet d'électrification périurbaine et rurale est conforme à toutes les règles applicables de la Banque.

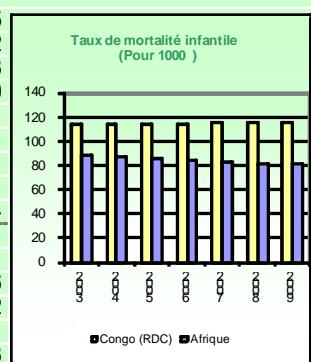
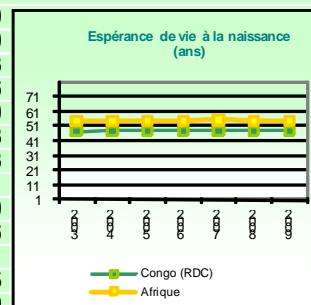
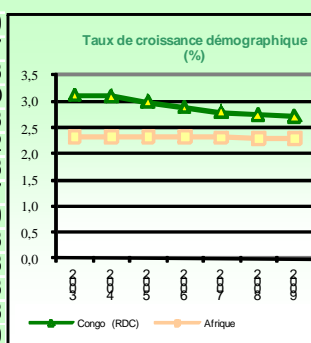
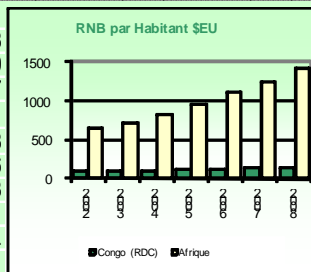
6 RECOMMANDATION

6.1.1 La Direction recommande que le Conseil d'Administration approuve la proposition des dons FAD et FEF respectivement de 9,69 et 60 millions UC à la RD Congo pour le projet d'électrification périurbaine et rurale, selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROJET D'ELECTRIFICATION PERIURBAINE ET RURALE

• **Appendice I. Indicateurs Socio-économiques Comparatifs du Pays**

	Année	Congo (RDC)	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		2 345	80 976	80 976	54 658
Population totale (millions)	2009	66,	1 008	5 629	1 069
Population urbaine (% of Total)	2009	34,6	39,6	44,8	77,7
Densité de la population (au Km ²)	2009	28,2	3,3	66,6	23,1
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2008	150	1 428	2 780	39 688
Participation de la Population Active - Total (%)	2009	37,6	41,2	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2009	38,5	41,2	39,8	43,3
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. hum.	2005	0,398	0,525	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 182 pa)	2007	136	0,514	n.a	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2006	59,2	50,8	25,0	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2009	2,7	2,3	1,3	0,7
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2009	4,6	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2009	46,7	56,0	29,2	17,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2009	2,6	4,5	6,0	15,3
Taux de dépendance (%)	2009	97,3	78,0	52,8	49,0
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2009	98,2	100,7	934,9	948,3
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2009	22,5	48,5	53,3	47,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2009	47,8	55,7	66,9	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2009	49,4	56,8	68,9	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2009	44,3	35,4	21,5	12,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2009	16,8	12,2	8,2	8,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2009	114,9	80,0	49,9	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2009	195,3	83,9	51,4	6,3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2009	5,9	4,5	2,7	1,8
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2005	1100,0	683,0	440,0	10,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2006	61,0	75,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004	10,2	42,9	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004	50,6	120,4	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé q	2007	74,0	50,5	63,4	99,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2007	48,2	64,0	84,0	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2006	...	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2007	17,6	38,5	54,6	99,8
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VI	2005	3,2	4,5	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2007	392,0	313,7	161,9	14,1
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2007	94,0	83,0	89,0	99,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2007	79,0	74,0	81,7	92,6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2003	71,0	25,6	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2005	1 485	2 324	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2006	1,3	5,5	4,0	6,9
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2008	90,4	100,2	106,8	101,5
Primaire - Filles	2008	82,2	91,7	104,6	101,2
Secondaire - Total	2008	34,8	35,1	62,3	100,3
Secondaire - Filles	2008	24,7	30,5	60,7	100,0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du tot	2008	25,7	47,5
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2006	...	59,4	19,0	...
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2006	...	69,8	13,4	...
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2006	...	57,4	24,4	...
Dépenses d'éducation en % du PIB	2006	...	4,5	...	5,4
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2007	3,0	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2006	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2006	...	10,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2008	0,0	1,1	1,9	12,3



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mai 2010

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROJET D'ELECTRIFICATION PERIURBAINE ET RURALE**

● **Appendice II. Tableau du Portefeuille de la BAD dans le pays**

SECTEUR	ABREVIATION DU PROJET	MONTANT (UC)		Taux de Décaissement	LOCALISATION				DATES IMPORTANTES		
		ENGAGE	DECAISSE		SIGNATURE	MISE EN VIGUEUR	FIN EFFECTIVE				
Agriculture et Développement rural	PARSAR	18 000 000,00	7 751 849,14	43,07%	Bas-Congo	Bandundu	-	-	25/5/2004	02/04/2005	31/03/2011
		7 000 000,00	4 331 064,54	61,87%	Bas-Congo	Bandundu	-	-	25/5/2004	02/04/2005	31/03/2011
	PRESAR	35 000 000,00	21 906 564,33	62,59%	Katanga	Kasai Or	Kasai Occ	-	02/02/2006	05/12/2006	31/01/2013
	ESA	1 850 000,00	1 052 051,72	56,87%	Bas-Congo	Bandundu	2 Kasai - Kin	Manie - P.Orient	10/11/2006	17/1/2007	30/12/2010
	PRODAP	6 790 000,00	491 224,04	7,23%	RDC	BURUNDI	TANZANIE	ZAMBI	02/01/2005	19/12/2008	31/01/2012
Quatre (4) opérations dont trois (3) projets et une (1) étude		68 640 000,00	35 532 753,77	51,77%							
Infrastructures	Routes	52 450 000,00	22 249 259,74	42,42%	Kinshasa	Bandundu	Kasai Occ	Kasai Oriental	29/12/2005	27/6/2007	31/12/2011
	PMEDE	35 700 000,00	-	0,00%	Kinshasa	Bas-Congo	-	-	04/10/2008	-	31/12/2014
	PEASU	70 000 000,00	17 593 468,69	25,13%	Bas-Congo	Equateur	Kasai Occ	-	08/09/2007	04/04/2008	31/12/2012
Trois (3) opérations qui sont des projets .		158 150 000,00	39 842 728,43	25,19%							
Secteurs Sociaux	PAPDDS/Santé	20 000 000,00	3 783 881,14	18,92%	P: Orientale	-	-	-	25/05/2004	17/03/2005	30/09/2010
		5 000 000,00	1 816 841,23	36,34%	P: Orientale	-	-	-	25/05/2004	17/3/2005	30/09/2010
	PARSEC	15 000 000,00	1 399 262,40	9,33%	Katanga	N.Kivu- S.Kivu	P.Orientale	Maniema	08/09/2007	25/09/2008	30/09/2011
Trois(3) opérations qui sont des projets .		40 000 000,00	6 999 984,77	17,50%							
Multisectoriel	PMURIS	27 000 000,00	24 166 418,65	89,51%	Kinshasa	Bas-Congo	-	-	06/04/2003	02/03/2004	31/07/2010
	PUAICF	65 000 000,00	65 000 000,00	100,00%	Toute la RDC				13/05/2009	23/07/2009	31/07/2010
Un(1) opération qui est un projet .		92 000 000,00	89 166 418,65	96,92%							
TOTAL: 11 opérations dont 10 projets actifs et 1 étude	pour une valeur en UC de	358 790 000,00	171 541 885,62	47,81%							
	soit l'équivalent en USD de	545 360 800,00	260 743 666,14	47,81%							

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROJET D'ELECTRIFICATION PERIURBAINE ET RURALE

- **Appendice III. Principaux projets connexes au développement du pays**
 1. **Le projet de réhabilitation des centrales hydroélectriques d'Inga et du réseau de distribution de Kinshasa (PMEDE)**

Ce projet est financé par la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement et le Gouvernement de la RD Congo pour un montant initial total de 301 millions UC. Il comprend les composantes suivantes : (i) Production; (ii) Transport; (iii) Distribution; (iv) Renforcement des capacités et Gouvernance; (v) Appui à l'exécution du projet. La réalisation de la composante Production permettra d'augmenter la capacité de production de 917 GWh en 2009 à 3668 GWh/an en 2012, de livrer une quantité d'électricité supplémentaire de 1779 GWh/an à la région de Kinshasa et d'exporter 1100 GWh/an à partir de 2012 et concernera la réhabilitation de 10 des 14 groupes du complexe d'Inga (6 sur 6 groupes d'Inga 1 et 4 sur 8 groupes à Inga 2). La composante Transport vise à augmenter la capacité de transit entre Inga et Kinshasa de 450 MW à 1100 MW par la construction d'une ligne haute tension à double terre d'environ 260 km de long, dimensionnée pour une tension nominale de 400 kV et équipée d'un câble optique de télécommunication. Des réaménagements seront opérés dans les postes d'extrémité à Inga et Kinshasa pour permettre l'insertion de la ligne dans le réseau de transport. La composante Distribution comprend l'électrification de Kimbanseke et des zones de Mpassa, Kinseso et Malweka, (Electrification MKM) ainsi que la réhabilitation du réseau de Kinshasa. L'électrification se fera par une extension du réseau consistant en la construction de 60 km de lignes MT, 53 km de réseau d'éclairage public, 1196 km de lignes BT et 160 postes de distribution pour atteindre environ 30.000 nouveaux abonnés au réseau de distribution.

2. South African Power Market Project (SAPMP)

Ce projet est financé par la Banque Mondiale, la Banque européenne d'Investissement et le Gouvernement de la RD Congo pour un montant 300 millions USD. Il vise l'augmentation de l'exportation de l'énergie électrique vers l'Afrique australe. Ses actions concernent (i) la réhabilitation de système de transport en CC Inga-Kolwezi (Katanga) comprenant les convertisseurs et la ligne THTCC longue de 1774 km entre Inga et Kolwezi (les convertisseurs seront renforcés afin de porter leur capacité à 1120 MW), (ii) la réhabilitation des lignes 220 kV du Katanga sur le couloir Fungurume-frontière zambienne et (ii) la construction d'une nouvelle ligne entre Karavia (Lubumbashi) et la frontière zambienne.

3. Nile Equatorial Lakes Subsidiary Actions Project (NELSAP)

Ce projet, financé par la BAD dans le cadre de l'Initiative du Bassin du Nil (IBN), concerne les cinq pays ci-après : le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la RD Congo, et le

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROJET D'ELECTRIFICATION PERIURBAINE ET RURALE

Rwanda pour un montant total de 161 millions UC. Il porte sur le renforcement de l'interconnexion des réseaux électriques de transport de ces pays par la construction et le renforcement de 769 km de lignes en 220 kV et 110 kV et de 17 postes de transformations y afférents. Le projet vise à améliorer les conditions de vie des populations ainsi que la qualité du cadre de développement économique et social de la région par la disponibilité accrue de l'énergie électrique à un coût abordable à travers des échanges transfrontaliers d'énergie électrique. En ce qui concerne la RD Congo, le projet consiste au renforcement de l'interconnexion avec le Burundi et le Rwanda en passant de 70 kV à 220 kV pour la ligne Ruzizi I-Goma longue de 112 km ; la construction de huit postes de transformation, la construction d'une ligne 110 kV Bujumbura-Kiliba longue de 19 km, la construction d'une ligne 220 kV Goma-Mukungwa (Rwanda) de 60 km dont 12 km sur le territoire Congolais. Le montant du projet pour la RD Congo est de 26,67 millions UC.

4. Projet de réhabilitation de la centrale de Ruzizi I (Projet RUZIZI I)

Ce projet concerne la réhabilitation du groupe 4 et la fourniture des pièces de rechange pour le groupe 3 de la centrale de Ruzizi I, située dans la Province du Sud-Kivu. Cette centrale alimente deux provinces en RD Congo (Nord-Kivu et Sud-Kivu) ainsi que le Rwanda et le Burundi. Ce projet est financé par la Banque Mondiale pour un montant de 6,9 millions EUR.

5. Autres projets

D'autres projets sont actuellement en cours de préparation avec divers partenaires au développement, il s'agit notamment des projets de construction des centrales hydroélectriques ci-après (des lignes de transport y afférentes) :

(i) Zongo II (Bas Congo) de 150 MW avec un financement chinois de l'ordre de 300 millions USD. Cette centrale renforcera l'actuelle centrale de Zongo I (75 MW) ; et les deux constitueront une seconde source d'alimentation de la ville de Kinshasa qui n'est actuellement alimentée en antenne que par les centrales d'Inga ;

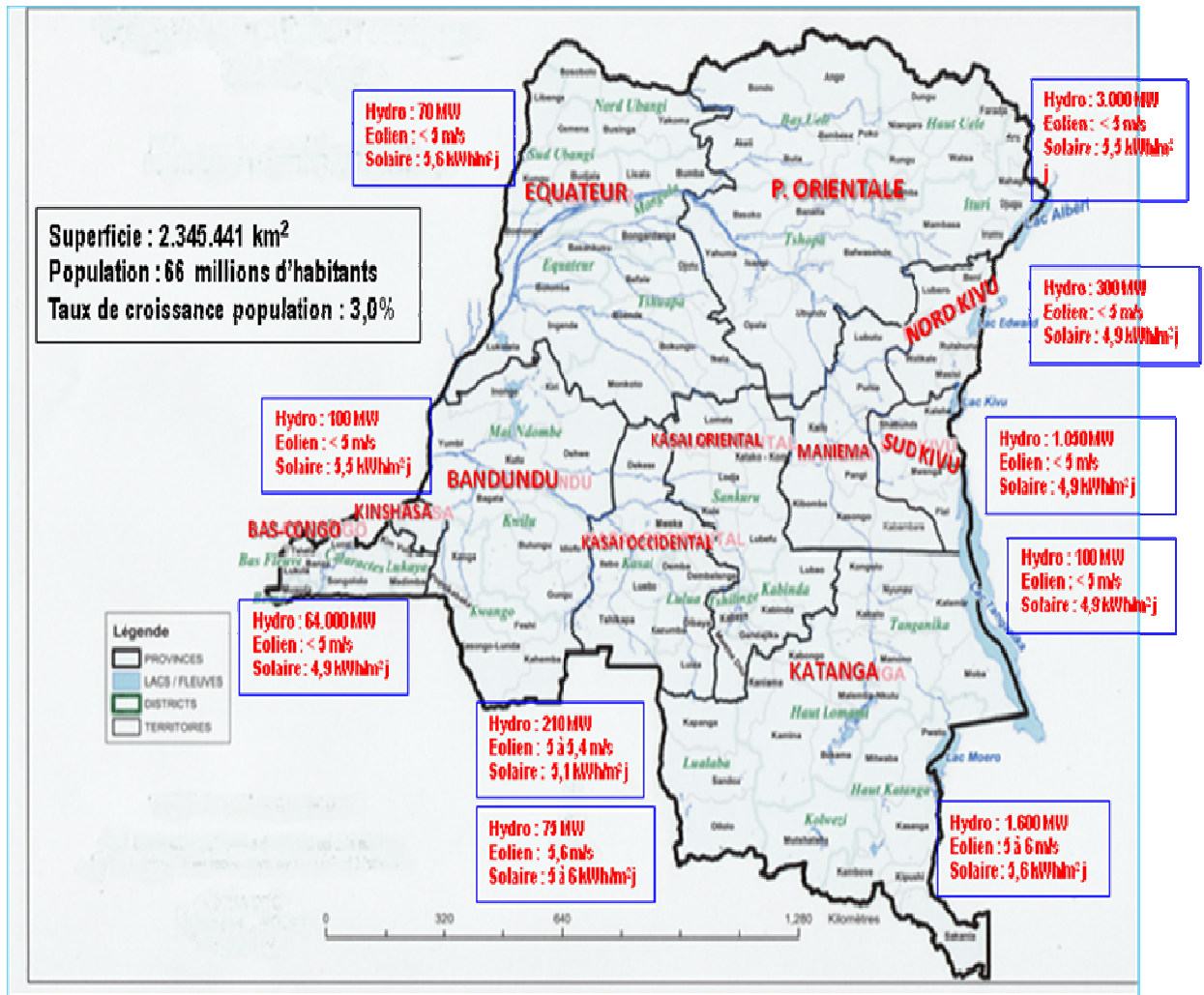
(ii) Katende de 18 MW (Kasaï Occidental) d'une puissance projetée de 36 MW pour alimenter les villes de Kananga et Mbuji-Mayi ainsi que les zones environnantes ;

(iii) Kakobola (Bandundu) 9 MW pour alimenter les villes de Kikwit, Gungu et les zones environnantes.

Ces deux derniers projets sont financés par la Coopération indienne.

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROJET D'ELECTRIFICATION PERIURBAINE ET RURALE**

• **Appendice IV. Carte de la Zone du Projet**



Cette carte a été fournie par le personnel de la Banque africaine de développement exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.